

Demain, vendredi 2 octobre, Le maire veut expulser le gardien et sa famille

Employé municipal depuis 35 ans, bien noté jusqu'à présent (*et apprécié des Mantaises et des Mantais qu'il côtoie dans son travail*), le gardien du cimetière de Gassicourt doit, un jour, s'absenter pour problèmes de santé. Le médecin-contrôle classe sa maladie en accident du travail et le déclare apte à son poste sous réserve de quelques aménagements de bon sens.

C'en est trop pour la municipalité qui lui signifie alors qu'il est muté dans un autre service et que son logement de fonction lui est retiré.

Alors qu'il est en arrêt-maladie pour 6 mois (*syndrome dépressif suite à du harcèlement moral*), la municipalité s'acharne. Elle a notamment engagé, devant le tribunal administratif, une procédure d'urgence pour obtenir l'expulsion du gardien et de sa famille. Alors qu'un appel a été introduit contre cette décision, elle vient de faire savoir au gardien que "son expulsion serait effective le 2 octobre 2009" au mépris de la procédure qu'implique la loi (*demande de concours de la force publique, enquête sociale réalisée par les services de police ...*).

NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE SANS REAGIR!

La municipalité attend-elle un drame comme pour France-Télécom avant de revenir à la raison?

Nous appelons les Mantaises et les Mantais à venir rencontrer et soutenir moralement cette famille toute la journée du 2 octobre à partir de 6h30 le matin.

Nous appelons également toutes celles et tous ceux qui peuvent à venir témoigner de leur soutien le même jour, **vendredi 2 octobre à 11h00 au cours d'un premier rassemblement de protestation** devant ces méthodes iniques héritées d'un autre âge.

Ne laissons pas commettre une telle injustice, participons nombreux à ce premier rassemblement.

**Le 1^o octobre 2009,
Les amis du gardien et de sa famille.**



Article paru hier dans Le Courrier de Mantes

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Mantes la Jolie

Monsieur le maire,

J'ai pris note de votre décision de nous expulser du logement indiqué ci-dessus le vendredi 2/10/2009.

A cet effet, je vous informe que j'ai confié au Cabinet Lyon-Caen-Kiriez, 282 boulevard Saint Germain à Paris, le pourvoi en cassation. Cet appel prendra effet le 2/10/09.

Toutefois, je connais les méthodes que vous appliquez en cas de résistance d'un agent: couper l'eau, changer les serrures, réduire le salaire de 300 euros mensuels (*il sert mal alors qu'il est en arrêt maladie etc..*) et j'ai décidé de débiter une grève de la faim à partir du 2/10/2009 pour conserver le poste et le logement de fonction de mon mari et encourager le personnel de la mairie à résister, à contraindre la municipalité à servir la population et le personnel avec respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Josiane Lecomte.

NB. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à nos demandes, un collègue et nous, d'acquisition du logement que nous occupons. Pourtant la Ville rencontre des difficultés financières qui l'ont conduite à vendre 3 maisons dans le square du Château (*patrimoine immobilier vendu à bas prix. 2 ont été vendues à des commerçants*) et 40 véhicules du parc automobile. Les Mantais qui rémunèrent au travers des impôts les fonctionnaires territoriaux rémunèrent, je vous le rappelle, aussi les élus et il est légitime que nous sachions comment est utilisé notre argent.